



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 16 février 2010, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Armand Hubert
Monsieur le conseiller Réjean Major
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe
Monsieur le conseiller Pierre Renaud
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que monsieur Marc Langevin, greffier et adjoint à la direction générale.

Assistent aussi des journalistes ainsi que quelques citoyens.

Ouverture de la session par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

2010-R-AG052

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les ajouts suivants :

1. 900-1 – « Dossier de la piste cyclable » (monsieur Armand Hubert)
2. 900-2 – « Transport adapté et transport collectif » (monsieur le préfet).

ADOPTÉE

2010-R-AG053

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2010

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2010 soit adopté avec les modifications suivantes :

1. à la résolution n° 2010-R-AG020, dans le corps de la résolution, substituer, à la fin de l'avant-dernière ligne, les mots « ainsi qu'afin de » pour ceux de « ainsi que de »;



No de résolution
ou annotation

2. à la résolution n° 2010-RAG023, apporter les modifications suivantes :
- a. à la deuxième ligne du titre, insérer les mots « et des matériaux secs » entre les mots « ultimes » et « à l'exclusion »;
 - b. au paragraphe 1 du corps de la résolution, à l'avant-dernière ligne, modifier le texte « centre de transfert projeté » par celui de « centre de transfert projeté et d'un écocentre »;
 - c. insérer, entre les paragraphes 2 et 3 un nouveau paragraphe 3 (décalant ainsi l'ancien paragraphe 3 en paragraphe 4) se lisant comme suit :

« la compétence de la MRC s'étendra aussi au transport des matières visées, en excluant le transport entre les lieux de la collecte et ledit centre de transfert et écocentre »
 - d. au nouveau paragraphe 4, modifier, à la dernière ligne, le numéro de l'article cité du Code municipal pour celui de « 678.0.2.3 »;
3. à la résolution numéro 2010-R-AG026 :
- a. éliminer le dernier « Considérant » faisant référence à la recommandation du comité de l'Aménagement de territoire;
 - b. substituer en entier le corps de la résolution par le texte suivant :

*« **En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu de demander aux autorités du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de concerter les intervenants sur le réservoir Baskatong afin de connaître leur opinion sur une éventuelle modification d'affectation comprise au Plan directeur de mise en valeur du réservoir Baskatong pour les baies Caron et du Castor dans la municipalité de Grand-Remous. Il est de plus résolu de demander audit ministère d'informer le conseil de la MRC du résultat de cette démarche de concertation. »*

ADOPTÉE

Dépôt du rapport d'activités du préfet

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 20 janvier au 16 février 2010.

2010-R-AG054

Nomination de monsieur Robert Coulombe au titre de président du comité de l'Administration générale

Considérant la résolution n° 2010-R-AG063, adoptée en date des présentes, par laquelle le Conseil forme les comités consultatifs de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

Considérant que lors de sa séance du 4 février 2010, le comité Plénier a exprimé son souhait que soient nommés par le Conseil les présidents des comités consultatifs à la suite de propositions d'une candidature reçue par chacun de ces comités;

Considérant l'article 12 de la résolution n° 2010-R-AG064 adoptée lors de la présente séance;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date de sa séance du 4 février 2010, en lien avec cet appel de propositions.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Robert Coulombe au titre de président du comité de l'Administration générale.

ADOPTÉE

2010-R-AG055

Renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Considérant que la MRC a reçu de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) une offre de renouvellement d'adhésion pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011;



No de résolution
ou annotation

2010-R-AG056

Considérant que la FCM a contribué financièrement, et est donc un partenaire important dans l'usine de traitement des boues septiques ;

Considérant que la FCM soutient financièrement le projet de collaboration entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la commune de Dédougou au Burkina Faso visant l'amélioration du système de gestion des matières résiduelles de cette dernière;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale du 10 février 2010 à l'égard de cette offre.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2010-2011 et d'autoriser aussi le paiement relatif à cette adhésion au montant de 2 033.16 \$.

ADOPTÉE

Entretien ménager des locaux de la MRC – Octroi d'un contrat annuel à monsieur Claude Courville

Considérant qu'à la suite du souhait exprimé par le comité de l'Administration générale, la trésorière a procédé à une recherche de prix auprès de deux (2) fournisseurs afin d'obtenir des soumissions visant la fourniture de service d'entretien ménager pour les locaux de la MRC du 7, rue de la Polyvalente à Gracefield;

Considérant que le fournisseur actuel, monsieur Claude Courville, a proposé de reconduire ses honoraires annuels de 2009, soit 19 800 \$;

Considérant que le prix soumis par l'autre soumissionnaire, monsieur Tony Crêtes des Entreprises Crêtes, s'élève à 21 672 \$ pour la même période;

Considérant l'intention de la direction générale d'obtenir, au terme de ce contrat, des prix par le biais d'un appel d'offres public visant un contrat de trois (3) ans, soit pour la période 2011 à 2013;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale en date de sa séance du 10 février 2010 à l'égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'octroyer le contrat d'entretien ménager visé pour l'année 2010 au plus bas soumissionnaire et fournisseur actuel, monsieur Claude Courville pour un montant annuel s'élevant à 19 800 \$.

ADOPTÉE

2010-R-AG057

Renonciation de la MRC au programme en vigueur « Climat municipalités »

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme cité en titre;

Considérant que pour se rendre admissible, elle doit obtenir la confirmation à l'effet que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renonce à déposer une demande à ce programme;

Considérant que ce programme consiste en une analyse d'efficacité énergétique globale des installations électriques de tous les bâtiments et infrastructures des municipalités;

Considérant que le programme est plus approprié au niveau local qu'au niveau de la MRC, ne serait-ce que par la quantité d'immeubles et infrastructures à analyser;

Considérant que la MRC aura toujours la possibilité de faire une demande à ce programme dans une année ultérieure ou dans une autre phase de ce programme;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale en date de sa séance du 10 février 2010 à l'égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Armand Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, responsables du programme visé, que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau n'a pas l'intention de déposer une demande dans le cadre du programme « Climat municipalités » actuellement en vigueur.



Voir résolution
2010-R-AG110

ADOPTÉE

Hausses inégales des valeurs foncières – Demande de bonification du crédit d'impôt foncier – Appui à la MRC des Pays-d'en-Haut

Considérant la résolution n° CM 25-01-10 de la MRC des Pays-d'en-Haut par laquelle est sollicité l'appui des MRC du Québec à l'effet de demander au gouvernement du Québec de bonifier les crédits d'impôt foncier, et ce, afin de contrer l'effet des hausses inégales des valeurs foncières;

Considérant que cette mesure fiscale serait l'une des pistes de solution pour protéger les contribuables qui subissent des hausses de valeur importantes, notamment dans les zones de villégiature;

Considérant que les conclusions d'une table de concertation gouvernementale à ce sujet stipulent que « On ne peut que souscrire à l'objectif selon lequel les personnes qui sont propriétaires de leur résidence depuis longtemps ne devraient pas être obligées de s'en départir à cause de l'augmentation des valeurs foncières »;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau n'est pas exclue des territoires où existent des hausses notables de ces valeurs;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale en date de sa séance du 10 février 2010 à l'égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Carle, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut dans ses représentations et démarches auprès du gouvernement du Québec afin de demander à celui-ci de bonifier son programme de crédit d'impôt foncier pour tenir compte de la problématique des hausses inégales des valeurs foncières.

ADOPTÉE

2010-R-AG059

Absence pour une période indéterminée de la secrétaire-réceptionniste – Entérinement du rappel et de l'affectation de madame Sylvie Gagnon

Considérant l'absence pour raisons médicales de la secrétaire-réceptionniste, et ce, pour une période indéterminée;

Considérant que pour pallier cette absence, la direction générale a procédé au rappel de madame Sylvie Gagnon;

Considérant que le rappel de madame Gagnon s'est fait en vertu des dispositions applicables de la convention collective en vigueur;

Considérant que pour la courte période entre le rappel de madame Gagnon et la présente séance, la direction a procédé en vertu de son pouvoir d'engager des crédits;

Considérant qu'il y aurait lieu que le Conseil entérine l'embauche de madame Gagnon et son affectation audit poste pour toute la période d'absence de la secrétaire-réceptionniste en titre sur la base des crédits libérés par l'absence de cette dernière;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale en date de sa séance du 10 février 2010 à l'égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu d'entériner le rappel et l'affectation temporaire de madame Sylvie Gagnon au titre de secrétaire-réceptionniste pendant l'absence de la secrétaire-réceptionniste permanente. Il est de plus résolu que madame Gagnon soit rémunérée sur la base de l'échelon 3 de l'échelle salariale applicable de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2010-R-AG060

Restructuration de la gestion documentaire – Demande de subvention salariale pour étudiant au programme Emplois d'été Canada

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée de la Gatineau est en cours de restructuration de sa gestion documentaire;

Considérant l'ampleur des tâches encore à être effectuées pour compléter la démarche;



Considérant que ces tâches consistent essentiellement à procéder à l'implantation du logiciel e-Documentik, à la numérisation des documents ayant une valeur archivistique, à l'instauration d'un nouveau calendrier des délais de conservation, à la nouvelle codification de la structure de classement, à l'adoption d'une politique de gestion documentaire et au triage des documents analogiques détenus par la MRC;

Considérant que le service du greffe souhaite bénéficier d'une ressource additionnelle afin de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à la réussite de ce projet d'envergure;

Considérant qu'il y aurait lieu d'embaucher pour la période estivale une étudiante ou un étudiant dans le domaine de la gestion des documents dans le cadre du programme cité en titre;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale en date du 10 février 2010 en lien avec cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'autoriser les membres de la direction générale à déposer une demande de subvention salariale au programme Emplois d'été Canada visant l'embauche pour la période estivale d'une étudiante ou d'un étudiant aux fins de permettre l'exécution d'une partie des tâches visant à compléter la démarche de restructuration de la gestion documentaire de la MRC.

ADOPTÉE

2010-R-AG061

Voir résolution
2010-R-AG110

CRTC – Augmentation des coûts pour les structures de soutènement de la fibre optique – Appui à la MRC de Montcalm

Considérant que la MRC Montcalm a été informée d'une demande déposée au CRTC à l'effet de réviser les tarifs liés aux structures de soutènement qui sont maintenant classés parmi les services de biens publics;

Considérant que les hausses prévues varient de 200 à 750 % et viendraient directement affecter les coûts annuels d'entretien du réseau de fibres optiques assumés par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et, par le fait même, par les municipalités locales comprises dans son territoire;

Considérant l'ampleur des hausses proposées par rapport au faible niveau d'entretien requis par ces structures;

Considérant l'importance du développement de ces fibres pour les milieux ruraux comme celui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale en date du 10 février 2010 en lien avec ce dossier;

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller, Gérard Coulombe, propose et il est résolu d'appuyer la démarche de la Municipalité régionale de comté de Montcalm en demandant au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) de ne pas accueillir favorablement la demande de révision de tarifs déposée par les grandes entreprises de services locaux titulaires visant les structures de soutènement pour la fibre optique.

ADOPTÉE

2010-R-AG062

Programmes de logement social de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Présentation de pièces justificatives – Appui à la MRC du Haut-Richelieu

Considérant la résolution numéro 11952-09 de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu par laquelle celle-ci demande l'appui des MRC du Québec afin de contester la quantité de pièces justificatives demandées par la SHQ lors du traitement des dossiers dans le cadre des programmes de logement social;

Considérant que la SHQ demande aux contribuables, en plus des rapports d'impôts et avis de cotisations, certains feuillets fiscaux pour justifier leur revenu et juger de leur admissibilité aux programmes concernés;

Considérant que les agents gestionnaires de programmes doivent alors concilier ces données et que cette tâche n'est pas de leur champ de compétence et alourdit leur travail;

Considérant que les avis de cotisation de Revenu Québec et de Revenu Canada devraient à eux seuls suffire à déterminer l'admissibilité des personnes;



2010-R-AG063

Voir résolution
2010-R-AG121
2010-R-AG127
2010-R-AG135
2010-R-AG138

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale en date de sa rencontre du 10 février 2010 concernant ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu d'appuyer la démarche de la MRC du Haut-Richelieu en demandant à la SHQ de limiter le nombre de pièces justificatives demandées afin de déterminer l'admissibilité des contribuables aux programmes de logement social visés, puisque les avis de cotisations sont des documents officiels et fiables émis par les paliers de gouvernements fédéral et provincial et que ceux-ci devraient à eux seuls suffire à déterminer l'admissibilité des personnes.

ADOPTÉE

Souscription à la Coopérative de solidarité de la Forêt de l'Aigle et autorisation de paiement de la part sociale

Considérant le stade d'avancement de la démarche de redressement et de remplacement de la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle (CGFA) par la Coopérative de solidarité de la forêt de l'Aigle (CSFA);

Considérant que la formule de la coopérative de solidarité proposée semble apte à remplir la mission et à gérer avec succès les activités poursuivies par la précédente corporation;

Considérant que le succès de cette nouvelle coopérative repose sur le support du milieu;

Considérant que la coopérative sollicite la MRC et les municipalités locales pour qu'elles en deviennent membres moyennant le dépôt d'une part sociale garantie;

Considérant que le Conseil juge nécessaire de soutenir cette nouvelle entité vu l'importance de ses impacts positifs dans le milieu;

Considérant la recommandation du comité Plénier, en date de sa rencontre du 4 février 2010, relativement à cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau devienne membre en règle de la Coopérative de solidarité de la forêt de l'Aigle et souscrive la part sociale de 5 000 \$ prévue au projet de règlement de régie interne de cet organisme.

ADOPTÉE

2010-R-AG064

Voir résolution
2010-R-AG121
2010-R-AG127
2010-R-AG135
2010-R-AG138

Formation des comités consultatifs

Considérant que les élections municipales du 1^{er} novembre 2009 ont sensiblement modifié la composition du conseil de la MRC;

Considérant qu'il y a lieu de former à nouveau les comités consultatifs de la MRC;

Considérant que le préfet a soumis à l'attention du comité Plénier un projet initial à cet effet;

Considérant qu'après une période d'échanges, d'ajustements et de propositions d'accommodements, le comité Plénier recommande de façon consensuelle, à la suite de sa séance tenue le 4 février dernier, une proposition modifiée, mais qui retient les éléments principaux de celle déposée par le préfet.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu :

1. que la résolution n^o 2003-R-AG034 et toutes les résolutions antérieures à la présente et portant sur la formation des comités visés ici soient rescindées et dorénavant sans effet;
2. que le préfet élu au suffrage universel, Monsieur Pierre Rondeau, soit membre d'office de tous les comités formés par le conseil en vertu de la présente, sauf du comité consultatif agricole où il y sera nommé expressément, et soit membre d'office de tout autre comité formé de temps à autre par le conseil;
3. que le **comité de l'Administration générale** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de fonctionnement du conseil, d'application de la loi, de gestion financière et administrative, de greffe, d'évaluation, de gestion du personnel et aux fins du rôle du conseil à titre de dépositaire de l'administration de la Table des préfets de l'Outaouais :



No de résolution
ou annotation

- Monsieur le conseiller Denis Charron;
Monsieur le conseiller Réal Rochon;
Monsieur le conseiller Robert Coulombe;
Monsieur le conseiller Alain Fortin.
4. que le **comité de Sécurité publique** soit formé des membres suivants du conseil et des membres délégués par la Sûreté du Québec conformément aux actes afférents et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection policière :
- Monsieur le conseiller Pierre Chartrand;
Monsieur le conseiller Neil Gagnon;
Monsieur le conseiller Réal Rochon;
Monsieur le conseiller Morris O'Connor;
Monsieur le conseiller Ronald Cross.
5. que le **comité de Sécurité incendie** soit formé des membres suivants du conseil et de membres délégués selon la résolution 2005-R-AG309 en poste ou à nommer ultérieurement et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection contre les incendies :
- Monsieur le conseiller Réjean Major;
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe;
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon;
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle.
6. que le **comité des Transports**, des Communications, des Loisirs et de la Culture soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au réseau routier, au transport collectif, au transport de l'information et des communications ainsi que relativement au loisir et à la culture :
- Monsieur le conseiller Denis Charron,
Monsieur le conseiller Armand Hubert,
Monsieur le conseiller Neil Gagnon,
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle.
7. que le **comité de l'Environnement** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au traitement des eaux usées, à la gestion des matières résiduelles, à la gestion des cours d'eau, à la protection de l'environnement et à toute autre question d'hygiène du milieu :
- Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
Monsieur le conseiller Réjean Major;
Monsieur le conseiller Ota Hora;
Monsieur le conseiller Robert Coulombe;
Monsieur le conseiller Ronald Cross;
Monsieur le conseiller Alain Fortin.
8. que le **comité de l'Aménagement** du territoire soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et au zonage :
- Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe;
Monsieur le conseiller Pierre Renaud;
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon;
Monsieur le conseiller Ota Hora;
Monsieur le conseiller Roch Carpentier.
9. que le **Comité consultatif agricole** soit formé des membres suivants du conseil et des membres délégués par une organisation de producteurs agricoles reconnue aux fins présentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection du territoire et des activités agricoles :
- Monsieur le conseiller Denis Charron;
Monsieur le conseiller Réjean Major;
Monsieur le préfet Pierre Rondeau;
Monsieur le conseiller Pierre Renaud;
Monsieur le conseiller Morris O'Connor.
10. que le **comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à la promotion et au développement économique



No de résolution
ou annotation

des industries, des commerces et du tourisme, à la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et aux objets du Contrat de diversification et de développement et du Pacte rural en vigueur ou à intervenir entre la MRC et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

Monsieur le conseiller Pierre Chartrand;
Monsieur le conseiller Pierre Renaud;
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon;
Monsieur le conseiller Ota Hora;
Monsieur le conseiller Robert Coulombe;
Monsieur le conseiller Roch Carpentier.

11. que le **Comité multiressource** soit formé des membres suivants du conseil et de membres nommés conformément à l'article 3.2 de l'Entente spécifique en vigueur entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des Élus de l'Outaouais et en application des articles 14.11 à 14.16 du Code municipal et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à la gestion, par la MRC, des terres du domaine de l'État identifiées à ladite convention :

Monsieur le conseiller Roch Carpentier;
Monsieur le conseiller Armand Hubert.

12. que chacun des comités reformé et mandaté par la présente, à l'exception du comité consultatif agricole, formule à l'intention du Conseil et à sa première séance, une recommandation quant à la nomination de son président;
13. que le conseil de la MRC nomme le conseiller Denis Charron président du comité consultatif agricole;
14. que les comités reformés et mandatés par la présente succèdent à toutes fins aux comités institués par la résolution 2003-R-AG034 ci-haut rescindée ou en vertu d'autres dispositions spécifiques ci-haut citées;
15. que le règlement 2003-138 et ses modifications ultérieures prévoyant une rémunération additionnelle pour participation aux séances des comités s'appliquent de la même manière aux comités reformés et mandatés par la présente.

ADOPTÉE

2010-R-AG065

Désignation de monsieur le conseiller Armand Hubert au titre de représentant de la MRC au sein de l'Agence de mise en valeur des forêts privées outaouaises

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que monsieur Armand Hubert soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de l'Agence de mise en valeur des forêts privées outaouaises.

ADOPTÉE

2010-R-AG066

Désignation de monsieur Réjean Carle au titre de représentant de la MRC au sein de l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (ATINO)

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que monsieur Réjean Carle de Bouchette soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (ATINO).

ADOPTÉE

2010-R-AG067

Désignation des représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau (CLDVG)

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que les conseillers suivants soient nommés au titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau :

Monsieur le conseiller Réjean Major;
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle;



No de résolution
ou annotation

2010-R-AG069

2010-R-AG070

2010-R-AG071

2010-R-AG072

2010-R-AG073

Monsieur le conseiller Roch Carpentier;
Monsieur le préfet Pierre Rondeau.

ADOPTÉE

Désignation de monsieur le préfet Pierre Rondeau au titre de représentant de la MRC au sein de Connexion Fibre Picanoc inc.

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que monsieur le préfet Pierre Rondeau soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de Connexion Fibre Picanoc inc.

ADOPTÉE

Désignation des représentants de la MRC au sein de la Corporation de transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (CTAVG)

Monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que les personnes suivantes soient nommées, au titre de représentants de la MRC au sein de la Corporation de transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau :

Madame Évelyne Hubert de Egan-Sud;
Monsieur le conseiller Réal Rochon;
Monsieur le préfet Pierre Rondeau.

ADOPTÉE

Désignation des représentants de la MRC au sein de la Corporation de transport collectif de la Vallée-de-la-Gatineau

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que les conseillers suivants soient nommés au titre de représentants de la MRC au sein de la Corporation de transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau :

Monsieur le conseiller Denis Charron;
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon;
Monsieur le conseiller Réal Rochon.

ADOPTÉE

Désignation de monsieur le conseiller Neil Gagnon au titre de représentant de la MRC au sein de l'organisme Loisirs Outaouais

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Neil Gagnon soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de l'organisme Loisirs Outaouais.

ADOPTÉE

Désignation des représentants de la MRC au sein du conseil d'administration de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau

Monsieur le conseiller Yvon Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que les conseillers suivants soient nommés au titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau :

Monsieur le conseiller Roch Carpentier;
Monsieur le conseiller Alain Fortin.

ADOPTÉE

Désignation de monsieur le conseiller Laurent Fortin au titre de représentant de la MRC au sein de la Radio communautaire CHGA

Monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Laurent Fortin soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de la Radio communautaire CHGA.



No de résolution
ou annotation

2010-R-AG075

Désignation de monsieur le préfet Pierre Rondeau et de monsieur le conseiller Réjean Major au titre de représentants de la MRC au sein du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que monsieur le préfet Pierre Rondeau et monsieur le conseiller Réjean Major soient désignés au titre de représentants de la MRC au sein du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova.

ADOPTÉE

2010-R-AG076

Désignation de monsieur le conseiller Neil Gagnon au titre de représentant de la MRC au sein de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Neil Gagnon soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC).

ADOPTÉE

2010-R-AG077

Désignation de monsieur le préfet Pierre Rondeau et de monsieur le conseiller Yvon Quevillon au titre de représentants de la MRC au sein de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que monsieur le préfet Pierre Rondeau et monsieur le conseiller Yvon Quevillon soient désignés au titre de représentants de la MRC au sein de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2010-R-AG078

Désignation de monsieur le conseiller Morris O'Connor au titre de représentant de la MRC au sein de la Table régionale des aînés de l'Outaouais

Monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Neil Gagnon soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de la Table régionale des aînés de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2010-R-AG079

Désignation de monsieur le préfet Pierre Rondeau et de monsieur le conseiller Ronald Cross au titre de représentants de la MRC au sein de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau

Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que monsieur le préfet Pierre Rondeau et monsieur le conseiller Ronald Cross soient désignés au titre de représentants de la MRC au sein de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2010-R-AG080

Désignation de monsieur le conseiller Ota Hora au titre de représentant de la MRC à l'Agence des Bassins versants des 7

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Ota Hora soit désigné au titre de représentant de la MRC à de l'Agence des Bassins versants des 7.

ADOPTÉE

Désignation de monsieur le conseiller Pierre Renaud au titre de représentant de la MRC au sein du Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Pierre Renaud soit désigné au titre de représentant de la MRC au Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

Protocole d'entente concernant la disposition des déchets avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais – Approbation de paiement relatif aux activités de transbordement au site de Val-des-Monts

Considérant qu'en vertu de l'article 5.1.3 du Protocole d'entente concernant la disposition des déchets (ci-après appelé « le Protocole ») intervenu le 2 décembre 2008 et en vigueur entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) et la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRCCO), une révision de prix est applicable si la masse de déchets en provenance de la MRCVG est inférieure à une estimation initiale de 5700 tonnes par année;

Considérant que la pesée des charges démontre que, durant l'année 2009, la masse expédiée a été de 4 432 tonnes;

Considérant que la révision de prix constitue l'écart entre le montant payé à ce jour et le coût convenu à la conclusion du protocole (23 dollars la tonne) pour les immobilisations et opérations excédentaires relatives à la masse de déchets issue de la MRCVG;

Considérant que lors d'une rencontre récente portant sur cette question, les justificatifs présentés par les représentants de la MRCCO, concluant à un montant total de 28 727 \$, ont été jugés satisfaisants par la MRCVG;

Considérant que les membres du Conseil constatent par ailleurs que l'économie réalisée en frais d'élimination pour l'année 2009 (106 000 \$) l'emporte largement sur le montant de cette révision;

Considérant que le montant de 28 727 \$ constituera une quote-part partielle au sens de l'article 2.2 du règlement 2008-194-2 qui sera répartie au prorata du tonnage réel issu des municipalités sous compétence de la MRC qui sont visées au Protocole;

Considérant la recommandation du comité Plénier en date de sa séance du 4 février 2010 à l'égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil restreint concerné par la partie de budget visée approuve le paiement à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'un montant de 28 727\$ en application de l'article 5.1.3 du Protocole d'entente concernant la disposition des déchets en vigueur entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) et cette MRC.

ADOPTÉE

2010-R-AG082

Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2003-138 pour y inclure la rémunération des membres du comité de Sécurité incendie en vertu de la Politique sur la rémunération des membres des comités consultatifs de la MRC

Monsieur le conseiller Robert Coulombe donne avis qu'un projet de règlement portant le numéro 2010-211 et intitulé « modifiant le Règlement numéro 2003-138 pour y inclure la rémunération des membres du comité de Sécurité incendie en vertu de la Politique sur la rémunération des membres des comités consultatifs de la MRC » sera déposé à une séance ultérieure pour adoption.

2010-R-AG083

Nomination des élus membres du Comité multiressource pour la durée de leur mandat électoral – Modification de la résolution n° 2006.R.AG045

Voir résolution
2010-R-AG141

Considérant que l'article 4.4 de la résolution citée en titre prévoit que les membres du Comité multiressource issus du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau sont élus pour une période d'un an, renouvelable le 5 novembre de chaque année;

Considérant que le conseil estime qu'il y aurait lieu de modifier cette disposition afin d'arrimer la durée du mandat des membres visés audit comité à la durée de leur mandat électoral;

Considérant la recommandation du comité Plénier en date de sa séance du 4 février 2010 à l'égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de remplacer l'article 4.4 de la résolution n° 2006-R-AG045 tel ce qui suit :

« ARTICLE 4.4 NOMINATION ET DURÉE DU MANDAT

*Les conseillers de la MRC nommés au Comité multiressource
le sont pour toute la durée de leur mandat électoral. »*



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

Nomination des élus membres du comité de Sécurité incendie pour la durée de leur mandat électoral – Modification à la résolution n° 2005.R.AG309

Considérant qu'en vertu du quatrième alinéa du corps de la résolution cité en titre, les conseillers de la MRC membres du comité de Sécurité incendie sont nommés pour une période de deux (2) ans;

Considérant que le conseil estime qu'il y aurait lieu de modifier cette disposition afin d'arrimer la durée du mandat des membres visés audit comité à la durée de leur mandat électoral;

Considérant la recommandation du comité Plénier en date de sa séance du 4 février 2010 à l'égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de remplacer le quatrième alinéa du corps de la résolution n° 2005-R-AG309 tel ce qui suit :

« Les membres du comité sont nommés pour toute la durée de leur mandat électoral. »

ADOPTÉE

2010-R-AG085

Adoption du Règlement n° 2010-210 relatif à la participation du préfet au Régime de retraite des élus municipaux (RREM)

Considérant la présentation, pour adoption, du Règlement cité en titre;

Considérant qu'un avis de motion précédant l'adoption de ce règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Robert Coulombe lors de la séance ordinaire du Conseil du 19 janvier 2010;

Considérant que le greffier fait lecture intégrale dudit règlement.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte, tel que lu, le Règlement n° 2010-210 relatif à la participation du préfet au Régime de retraite des élus municipaux.

ADOPTÉE

2010-R-AG086

Vente des lots 36-26, 34-49 et 36-41, Rang 10, Canton de Hincks pour défaut de paiement d'impôt foncier – Autorisation de signature au greffier

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le greffier, monsieur Marc Langevin, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau l'acte notarié dont l'original est déposé au rang des minutes de l'étude de M^e Louise Major de Gracefield (09M00430447) visant la vente des lots 36-26, 34-49 et 36-41, Rang 10, Canton de Hincks pour défaut de paiement d'impôt foncier.

ADOPTÉE

2010-R-AG087

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 20 janvier au 16 février 2010

Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques – MRC – pour la période du 20 janvier au 16 février 2010, totalisant un montant de 140 718.29 \$.

ADOPTÉE

2010-R-AG088

Adoption de la liste des prélèvements bancaires pour la période du 20 janvier au 16 février 2010

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 20 janvier au 16 février 2010 totalisant un montant de 100 296.83 \$.



No de résolution
ou annotation

2010-R-AG090

ADOPTÉE

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 février 2010

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 février 2010 totalisant un montant de 186 660.63 \$ réparti comme suit :

Fonds d'administration générale : 169 019.60 \$
Fonds des Terres publiques : 17 641.03 \$

ADOPTÉE

Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 20 janvier au 16 février 2010

Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques – TNO – pour la période du 20 janvier au 16 février 2010, totalisant un montant de 8 324.53 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Note au procès-verbal – Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du préfet

Le greffier dépose la déclaration des intérêts pécuniaires du préfet, laquelle est datée du 30 novembre 2009.

2010-R-AG091

Formation Élus et Policiers : Vision commune et action concertée en sécurité et prévention de la criminalité – Autorisation des crédits

Considérant une offre de formation conjointe de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Sûreté du Québec (SQ) donnée à l'intention des membres des comités de sécurité publique intitulée « Élus et policiers : Vision commune et action concertée en sécurité et prévention de la criminalité »;

Considérant le coût de cette formation estimée à un maximum de 1 000 \$;

Considérant que la MRC assumerait sa participation financière, aux fins de cette formation, à 700 \$ alors que la SQ paierait, pour sa part, 300 \$;

Considérant qu'il est important pour les élus municipaux de la MRC de bien saisir leurs rôles et celui du comité de Sécurité publique dans la planification des activités policières de la région;

Considérant la recommandation du comité de Sécurité publique émanant de sa séance du 26 janvier 2010 concernant cette offre de formation.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'accepter l'offre de formation donnée conjointement par la FQM, l'UMQ, et la SQ intitulée « Élus et policiers : Vision commune et action concertée en Sécurité et prévention de la criminalité » pour les membres du comité de Sécurité publique et, le cas échéant, les autres élus municipaux concernés. Il est de plus résolu d'autoriser l'utilisation des crédits nécessaires à acquitter la participation financière de la MRC aux fins de cette formation pour un montant n'excédant pas 700 \$.



No de résolution
ou annotation

2010-R-AG093

2010-R-AG094

ADOPTÉE

Application de l'entente-cadre de traitement des constats d'infractions sur les routes numérotées – Appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Considérant qu'une entente-cadre relative au traitement des constats devant les cours municipales a été signée le 11 avril 2003 entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice, la Fédération québécoise des Municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

Considérant que le ministre de la Justice et Procureur général s'est engagé par cette entente-cadre à confier aux municipalités qui le demandent, la gestion, par leur cour municipale, de certains constats d'infractions délivrés au nom du Procureur général du Québec sur le territoire où la cour municipale a compétence;

Considérant que le traitement de certaines infractions pénales devant une éventuelle cour municipale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau peut contribuer à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités qui y seraient desservies respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la Loi sur les cours municipales;

Considérant la résolution numéro 09-11-25-46 reçue de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en lien avec cette question et par laquelle elle sollicite l'appui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les membres du Conseil, à l'instar de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, s'interrogent fortement sur la cause des nombreux retards de la part du gouvernement provincial pour la mise en place de ce service;

Considérant la recommandation du comité de Sécurité publique émanant de sa séance du 26 janvier 2010 relativement à cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'appuyer la résolution numéro 09-11-25-46 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses représentations et démarches auprès du ministre de la Justice et Procureur général du Québec afin que soient signées les ententes découlant de l'entente-cadre visant à octroyer le traitement des constats sur les routes numérotées aux cours municipales qui en ont déjà fait la demande ou à toutes cours municipales qui pourraient éventuellement être constituées et qui voudraient se prévaloir des mêmes droits.

ADOPTÉE

Corporation de transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (CTAVG) – Versements 2009 - 2010 et autorisation de décaissement des subventions aux Corporations de transport adapté et transports collectifs dès la réception des transferts du gouvernement

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

1. entérine le versement de la quote-part des Territoires non organisés à la Corporation de transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2009;
2. autorise le versement de la quote-part des Territoires non organisés à la Corporation de transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2010;
3. autorise la trésorière, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé, à décaisser, dès la réception des transferts visés en provenance du gouvernement du Québec, les subventions allouées à la Corporation de transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à la Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

SOPFEU – Opposition à la possibilité de délocalisation de patrouilles de détection des incendies de forêt vers Parent

Considérant que pendant la saison des feux de forêts, quatre (4) avions dédiés à la détection des incendies de forêt sont basés à l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau à partir d'où sont assurées des opérations de patrouilles systématiques visant la protection du couvert forestier;



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'à la suite d'un kaizen, le conseil d'administration de la SOPFEU a émis à l'attention de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, plusieurs recommandations relativement à la réorganisation des patrouilles de détection des incendies de forêt pour le territoire québécois;

Considérant que l'une de ces recommandations porte sur une telle réorganisation, tant au niveau du nombre global d'avions affectés à cette tâche sur le territoire québécois, que sur les zones à être priorisées;

Considérant que la modification desdites zones à être priorisées déplacerait, pour la grande région desservie, le centroïde des opérations vers la municipalité de Parent;

Considérant que ledit kaizen de la SOPFEU aurait pu arriver à une toute autre conclusion concernant cette question puisque l'organisation des activités de patrouille sur le territoire actuellement desservi par les opérations basées à Maniwaki pourrait être optimisée sans avoir à délocaliser vers Parent les avions destinées à cette tâche;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau est une région ressource reconnue par le gouvernement du Québec;

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accordé à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, le statut de territoire mono industriel et qu'il a aussi reconnu les territoires de quatre (4) des dix-sept (17) municipalités locales constituantes au titre de municipalité dévitalisée;

Considérant l'effet dévastateur de la crise forestière qui pèse sur l'économie de la région;

Considérant que la délocalisation des patrouilles visées par la présente résolution s'avèrerait pour la région une perte additionnelle dont l'impact, s'ajoutant à d'autres « réaffectations » de ressources touchant la région, participerait au lent égrainage des acquis assurant le fonctionnement d'une économie de base dans la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'il est impensable que les ministères de l'État adoptent, à l'égard d'une même région, des mesures qui auraient des effets contraires sur son économie actuelle ou son développement futur, ce qui serait assimilable à une gestion improvisée sans égard à la globalité des enjeux socioéconomiques d'une région;

Considérant que la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau a récemment décrété une dépense de 4 500 000 \$ pour la mise à niveau de la piste d'atterrissage afin d'en garantir l'usage sécuritaire;

Considérant qu'une subvention des gouvernements provincial et fédéral a été annoncée pour venir en aide au financement de cette mise à niveau dans le cadre du Programme de stimulation de l'infrastructure.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Robert Coulombe, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

1. s'oppose vivement et farouchement au projet de délocalisation des patrouilles de détection des incendies de forêt dont les activités sont actuellement basées à l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau;
2. exhorte la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ex-ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire, Madame Nathalie Normandeau, de ne pas accueillir favorablement la recommandation du conseil d'administration de la SOPFEU qui aurait pour effet de délocaliser la patrouille de détection des incendies de forêt actuellement basée à l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau vers Parent;
3. demande à la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, d'appuyer la démarche du Conseil pour s'opposer à ce projet de délocalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2010-R-AG095

Centre de traitement des boues de fosses septiques – Bassin de captation des mousses et des solides – Demande de modification au certificat d'autorisation émis par le MDDEP

Considérant que le ministère de l'Environnement a émis, le 20 mai 2004 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), un certificat d'autorisation à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour le centre de traitement des boues de fosses septiques et la plate-forme de compostage (numéro de référence : 734007-01-00004-01, 200079279);



No de résolution
ou annotation

Considérant que le 19 septembre 2008, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a émis une modification audit certificat, visant l'implantation d'une dalle de lavage en béton afin de recueillir les résidus solides et d'assurer un traitement adéquat du lixiviat (numéro de référence : 7340-07-01-00004-02, 200219750);

Considérant qu'à la suite de la recommandation du comité de l'Environnement de la MRC, en date du 4 février 2010, le Conseil autorise, la construction d'un bassin de captation des mousses et des solides consistant à décanter les solides et à retenir les éléments flottants;

Considérant qu'il y a lieu, avant de procéder à la construction dudit bassin, d'obtenir du MDDEP une modification au certificat d'autorisation en vigueur.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu de demander aux autorités compétentes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'émettre une modification au certificat d'autorisation accordé à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour son centre de traitement des boues de fosses septiques visant :

1. la construction d'un bassin de captation des mousses et des solides;
2. d'autres aspects concernant les opérations à l'égard, notamment, des additifs utilisés pour le traitement primaire des boues ainsi que de l'utilisation sans restriction du compost de qualité C1P1O1.

Le tout tel que plus amplement détaillé au document accompagnant la présente demande.

Il est de plus résolu que monsieur Philippe Beaudoin, directeur par intérim du service de l'Hygiène du milieu et de l'environnement, soit désigné à titre de personne responsable de cette demande et qu'il soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, tous les documents nécessaires à l'obtention de la modification visée au certificat d'autorisation en vigueur.

ADOPTÉE

2010-R-AG096

Adoption du calendrier d'étalement de la réception des boues de fosses septiques en provenance des municipalités locales visées pour l'année 2010

Considérant la présentation, pour adoption, du calendrier de réception des boues de fosses septiques en provenance des municipalités locales visées pour l'année 2010;

Considérant que le calendrier a préalablement fait l'objet de consultations auprès des municipalités locales et a été accepté par elles;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement, issue de sa séance du 4 février 2010, à l'égard dudit calendrier.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter le calendrier d'étalement de la réception des boues de fosses septiques en provenance des municipalités locales visées tel que présenté.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

Le point suivant de l'ordre du jour : « 470-1 - Financement programme PAPA – Manque à gagner à la suite de l'adjudication du contrat à Hémisphères Le groupe – Opportunité de financement par le Volet II – Rescision de la résolution numéro 2009-R-AG184 » est reporté à une séance ultérieure.

2010-R-AG097

Centre Jean Bosco – Financement 2009-2010 au Volet I du programme Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée – Appui à une demande d'aide financière à la CRÉO (25 000 \$)

Considérant que le Centre Jean Bosco de Maniwaki a déposé, à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), une demande d'aide financière au Volet I du programme « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée – 2009-2010 » aux fins de compléter le financement visant l'expansion de son établissement;



No de résolution
ou annotation

2010-R-AG098

Considérant que le Conseil juge ce projet important pour la région puisque les actions du Centre Jean Bosco soutiennent les personnes souffrant de handicaps.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie le Centre Jean Bosco dans sa demande d'aide financière de 25 000 \$ auprès de la CRÉO au Volet I du programme « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée – 2009-2010 ».

ADOPTÉE

Demande de réouverture du département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki – Appui à la Ville de Maniwaki

Considérant que la Ville de Maniwaki demande au ministère de la Santé et ses Services sociaux, au Centre de santé de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à la Régie de la Santé de l'Outaouais de travailler de concert afin que soit rouvert le département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu :

1. que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie vigoureusement et sans réserve la résolution de la Ville de Maniwaki dans sa demande, auprès des instances susmentionnées, afin que soit rouvert le département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki;
2. que copie de la présente résolution soit expédiée à la Ville de Maniwaki, à la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, au ministre de la Santé et des Services sociaux, au Centre de santé de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2010-R-AG099

Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Adoption du rapport sur l'utilisation des sommes consenties par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Contrat de diversification et de développement 2010

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le rapport sur l'utilisation des sommes consenties par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Contrat de diversification et de développement échu au 31 janvier 2010 ainsi que le tableau détaillant l'utilisation des fonds, le tout tel que préparé et présenté par le directeur général. Il est de plus résolu de demander au greffier d'acheminer copie des documents concernés au directeur régional du MAMROT en Outaouais, monsieur Pierre Ricard.

ADOPTÉE

2010-R-AG100

Autorisation de signature du deuxième Contrat de diversification et de développement 2009-2013 avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Considérant que lors du Discours sur le budget 2005-2006, le gouvernement a annoncé une mesure de 30 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir les villes mono-industrielles en difficulté économique et que, le 20 octobre 2006, une somme de 45 millions de dollars a été ajoutée dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier pour le soutien à la diversification et au développement des territoires touchés par la crise forestière;

Considérant qu'un montant de 15 millions de dollars a été réservé au ministère des Affaires municipales et des Régions pour appuyer les territoires affectés dans leur démarche de diversification et de développement;

Considérant qu'un montant de soixante 60 millions de dollars a été réservé au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pour appuyer des projets de diversification et de développement économique auprès des entreprises;

Considérant que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale seront appelés à collaborer à la mise en oeuvre de ce plan;



No de résolution
ou annotation

Considérant que lors du Discours sur le budget 2008-2009, le gouvernement a annoncé qu'une somme de cinquante millions sur cinq ans sera disponible pour soutenir les territoires en difficulté pour assurer le maintien de la vitalité des communautés locales et renforcer leur capacité de rétention et d'attraction des résidents et des entreprises;

Considérant que le solde de l'enveloppe de 38 millions de dollars servira notamment à prolonger l'application du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, de façon à permettre à ces territoires de poursuivre leurs démarches de relance et de diversification;

Considérant que le gouvernement a rendu public, le 25 septembre 2008, le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées;

Considérant qu'il y a 4 municipalités dévitalisées sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, soit, Cayamant, Denholm, Kazabazua et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

Considérant que le gouvernement a identifié la MRC pour coordonner la démarche de diversification sur son territoire;

Considérant que le gouvernement peut conclure une entente avec une MRC pour la mise en application d'une politique gouvernementale en matière de développement local et régional;

Considérant que le gouvernement désire conclure un contrat de diversification et de développement et allouer une aide financière à la MRC;

Considérant qu'une somme de 300 000 \$ a déjà été versée en vertu du contrat de diversification et de développement signé le 7 juillet 2006 et terminé le 7 juillet 2009;

Considérant qu'il y a lieu de signer un nouveau contrat de diversification et de développement pour tenir compte des nouvelles sommes disponibles dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté et de préciser les actions spécifiquement reliées au bénéfice des municipalités dévitalisées.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le préfet, monsieur Pierre Rondeau, à signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, le *Contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficultés 2009-2013*.

ADOPTÉE

2010-R-AG101

Campagne « Je Touche du Bois » – Soumission de la candidature de Monsieur Gilles Lafrenière pour la région de l'Outaouais

Considérant que la Coalition BOIS Québec a développé une campagne publicitaire à l'automne 2009 ayant pour thème « Je touche du bois », laquelle associait une personnalité publique à un édifice ou un produit fait en bois;

Considérant que le Comité directeur de la Coalition BOIS Québec a choisi de régionaliser cette campagne publicitaire qui vise à mettre en lumière l'initiative de l'utilisation du bois par des personnalités régionales du monde des affaires;

Considérant que ces personnalités deviendront, dans leurs régions respectives, des vedettes régionales d'une publicité « Je touche du bois »;

Considérant que ces personnalités doivent être reconnues par leur milieu et doivent pouvoir intercéder pour faire rayonner le message de la Coalition BOIS Québec auprès de leurs pairs dans les chambres de commerce locales;

Considérant que pour la région de l'Outaouais, la candidature de Monsieur Gilles Lafrenière a été pressentie à ces fins pour l'utilisation du bois dans l'agrandissement de l'Auberge du Draveur;

Considérant la recommandation du Comité multiressource, en date de sa séance du 25 janvier 2010, afin de proposer la candidature de monsieur Lafrenière dans le cadre de la susdite campagne publicitaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau soumette à la Coalition BOIS Québec, pour la région de l'Outaouais, la candidature de monsieur Gilles Lafrenière, homme d'affaires de la région, dans le cadre de la campagne publicitaire « Je Touche du Bois ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Désignation de monsieur Richard Daigle au titre de représentant de la MRC au Comité local d'optimisation opérationnelle de la gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Considérant que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a créé, en vertu de l'article 21.17.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (L.R.Q. c. M-22.1), la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public (ci-après appelée « la Commission »;

Considérant que cette commission consultative traite, au sens large, de toute question qui touche les ressources naturelles sur territoire public, notamment les écosystèmes forestiers, l'eau, l'air, les sols, les aires protégées ainsi que l'ensemble des activités qui peuvent s'y exercer;

Considérant qu'outre ses mandats généraux, la Commission a le mandat de voir à l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire public en Outaouais (PRDIRT);

Considérant que pour accomplir son mandat et pour assurer son rôle de concertation du milieu régional, la Commission met sur pied des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et veille à leur fonctionnement;

Considérant que les TLGIRT ont pour rôle et mandats de favoriser la concertation des acteurs locaux et l'harmonisation des usages, de dégager les objectifs consensuels de protection et de mise en valeur des ressources et du territoire, de participer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) tactiques et opérationnels de mise en valeur des ressources des forêts du domaine de l'État, en collaboration avec la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en Outaouais et de transmettre à la Commission les préoccupations et les aspirations des communautés locales;

Considérant que la TLGIRT de la Haute-Gatineau et du Cabonga est mise sur pied pour les unités d'aménagement forestier (UAF) 73-51, 73-52 et 74-5;

Considérant que dans le but de tendre vers une plus grande efficacité des ressources humaines et une meilleure harmonisation des usages, chaque TLGIRT a sous sa responsabilité un comité d'optimisation opérationnelle composé de spécialistes et de professionnels provenant des partenaires suivants : industriels forestiers, gestionnaires fauniques, Association des pourvoyeurs de l'Outaouais, SÉPAQ, MRC et autres utilisateurs;

Considérant qu'essentiellement, le comité d'optimisation opérationnelle a comme responsabilités de préparer les planifications triennales et annuelles (PAFI opérationnels) pour chaque UAF, maintenir un contact régulier avec la TLGIRT en présentant périodiquement l'état d'avancement de leurs travaux, proposer à la TLGIRT une gamme de scénarios de planification opérationnelle pour chaque UAF accompagnés d'une évaluation des impacts pour les différentes valeurs inscrites au PAFI.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu de nommer monsieur Richard Daigle, ingénieur forestier et gestionnaire des terres publiques intramunicipales de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, au Comité local d'optimisation opérationnelle de la gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais visant les unités d'aménagement forestier (UAF) 73-51, 73-52 et 74-5 (Haute-Gatineau et Cabonga).

ADOPTÉE

2010-R-AG103

Octroi d'un contrat à la Société sylvicole de la Haute-Gatineau pour la rédaction du plan quinquennal d'aménagement forestier 2010-2015 des terres publiques intramunicipales (TPI)

Considérant que la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau (SSHG) a fait parvenir au Service des TPI de la MRC une offre de services pour la confection du plan quinquennal d'aménagement forestier 2010-2015 des terres publiques intramunicipales en accord avec le nouveau calcul de possibilité forestière;

Considérant la compétence certaine de la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau dans ce domaine;

Considérant que la réalisation de cette tâche en régie excéderait la charge de travail de l'ingénieur forestier de la MRC;



No de résolution
ou annotation

2010-R-AG104

Considérant que l'offre initiale déposée par la SSHG comportait des honoraires jugés excédentaires aux crédits budgétaires que le service des TPI comptait allouer à cette fin;

Considérant qu'à la demande du comité multiressource, l'ingénieur forestier de la MRC a négocié le montant forfaitaire du contrat afin qu'il n'excède pas 5 000 \$;

Considérant que la SSHG accepte de réaliser le mandat selon ces nouvelles conditions.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau octroie de gré à gré le contrat de confection du plan quinquennal d'aménagement forestier 2010-2015 des TPI en accord avec le nouveau calcul de possibilité forestière à la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau pour un montant forfaitaire de 5 000 \$.

ADOPTÉE

Autorisation de signature d'un avenant à la Convention d'aide financière visant la certification forestière pour les terres publiques intramunicipales (TPI)

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a signé, en janvier 2009 avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, une convention d'aide financière concernant la réalisation de la certification environnementale et forestière des terres publiques intramunicipales de la MRC;

Considérant que des modifications doivent être apportées à ladite convention afin qu'elle reflète mieux le projet modifié de certification environnementale et forestière des terres publiques intramunicipales visées.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur André Beauchemin, à signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, l'avenant à la Convention d'aide financière concernant la réalisation de la certification environnementale et forestière des TPI de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tel que présenté par les autorités du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, réputé annexé aux présentes comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

Traitement de l'item 900-1 en ajout à l'ordre du jour – « Dossier de la piste cyclable »

Monsieur Armand Hubert rappelle que pour faire avancer le dossier du développement du parc linéaire de la Vallée-de-la-Gatineau, il serait avantageux que ce dernier fasse partie du réseau cyclable « Route Verte ». En plus d'accorder une visibilité nationale à la piste cyclable, une subvention gouvernementale annuelle correspondant à 1500 \$ par kilomètre de tracé à entretenir est accordée à l'organisme qui en est responsable.

Monsieur le préfet précise qu'avant d'entreprendre toute nouvelle démarche en demande de reconnaissance du parc linéaire à titre de tronçon de la Route Verte, il est important de procéder au raccordement sud du Parc linéaire donnant accès vers le réseau cyclable de la région urbaine de Gatineau.

Monsieur Hubert conclue qu'un raccordement nord, avec le tracé projeté de la Route Verte sur la route nationale 117 devrait aussi être une priorité.

Note au procès-verbal

Traitement de l'item 900-2 en ajout à l'ordre du jour « Transport adapté et transport collectif »

Le Conseil a déjà disposé de cette question au cours de la présente séance sur la base de l'item 370-1, déjà à l'ordre du jour, et jugé connexe.

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Pierre Chartrand demande que les municipalités locales soient informées lorsque le ministère des Ressources naturelles et de la Faune approuve la vente de lots situés en terre publique intramunicipale. Monsieur le préfet précise que le ministère approuve des ventes projetées sur la base d'une recommandation du Comité multiressource de la MRC. De plus, chaque vente doit faire l'objet d'une résolution du conseil de la MRC au moment de la transaction.



2010-R-AG105
No de résolution
ou annotation

Note au procès-verbal

Aucune intervention n’est notée lors de période de questions par le public.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que la présente séance soit close. La séance se termine à 19h30.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau
Préfet

Marc Langevin
Greffier et adjoint à la
direction générale